



Ressources humaines / Egalité Professionnelle / Index

Index de l'égalité professionnelle : Avec un score de 98/100, l'UMR engagée pour l'égalité salariale

Nantes, le 07 mars 2023 – **Dans le cadre de la publication de l'Index égalité hommes-femmes, l'UMR obtient un score de 98/100, soit une progression de 2 points (96 en 2021) par rapport à l'exercice précédent. En progression constante depuis 3 ans, ces résultats réaffirment l'engagement de l'UMR à réduire les inégalités en entreprise entre les femmes et les hommes tout en offrant une rémunération juste à l'ensemble de ses collaborateurs.**

Dans le cadre de sa politique RSE, l'UMR a placé la lutte contre les discriminations parmi ses objectifs prioritaires. En ce sens, les orientations RH ont privilégié une représentation paritaire et une égalité salariale afin de renforcer la cohésion et le bien-être des collaborateurs.

Depuis 2020, ce sont ainsi 29 femmes et 22 hommes qui ont rejoint les équipes de l'UMR, dont 6 femmes cadres et 7 hommes cadres, et 13 femmes managers / 12 hommes managers. On notera également que sur un ensemble de 116 collaborateurs, les effectifs de l'UMR atteignent une répartition de 56% de femmes pour 44% d'hommes.

Cette stratégie déployée sur 3 ans s'est traduite par une évolution de son score d'égalité professionnelle à la hausse, passant de 89 (en 2020) à 96 (en 2021), pour aujourd'hui s'élever à 98/100.

Enfin, le Conseil d'administration de l'UMR propose une gouvernance organisée autour de 11 hommes et 9 femmes. De son côté, le Codir offre une complète parité, avec 4 femmes et 4 hommes y siégeant.

Éric Jeanneau, Président de l'UMR commente : « L'UMR a développé très tôt une stratégie cohérente visant à aligner ses orientations en matière de ressources humaines et la gestion des actifs de ses adhérents. Ainsi, la politique de lutte contre les discriminations oriente également les choix que nous opérons dans le cadre de notre politique ESG, puisque nous privilégions l'investissement dans les entreprises les plus exemplaires en matière d'égalité femmes/hommes. »

Virginie Le Mée, Directrice générale de l'UMR complète : « Avec une moyenne nationale qui s'établit à 86 points en 2022, le score de l'UMR est un symbole des efforts fournis pour atteindre la parité, qu'il s'agisse de salaire, de représentativité dans l'entreprise, ou d'accès au poste de management. Nous

mettons tout en œuvre pour renforcer positivement notre impact sur la société, tant pour nos collaborateurs que pour nos adhérents et l'égalité femmes/hommes en est un axe primordial. »

Rappel - Index de l'égalité professionnelle :

Instauré le 1^{er} mars 2020, l'Index de l'égalité professionnelle est une obligation pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés. Celui-ci permet d'évaluer le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'organisation éligible, en s'appuyant sur quatre critères relatifs :

- à l'écart de rémunération femmes / hommes ;
- à l'écart de taux d'augmentations individuelles ;
- au nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité ;
- à la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

À propos de l'UMR :

Union de mutuelles à sa création en 2002, l'UMR a évolué début 2023 en Société anonyme sous forme d'entreprise à mission à capitaux 100% mutualistes. L'UMR développe des PER – Plans d'épargne retraite – accessibles à tous : particuliers et professionnels (salariés du secteur privé ou public, indépendants). Au 31/12/2021, l'UMR gère 11,5 milliards d'€ d'actifs* et compte 374 000 adhérents. L'UMR, investisseur institutionnel de long terme, a défini depuis 2014 une stratégie d'investisseur responsable qui consiste à prendre en compte dans la gestion des placements de l'UMR des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. À fin 2021, 90,6% du portefeuille d'actifs bénéficiait d'une notation ESG.

* en valeur de marché

Contacts presse :

Agence Wellcom

Camila Nielsen & Thomas Alves – umrcom@wellcom.fr

01 46 34 60 60

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion, veuillez cliquer [ici](#)